# Modèle de lettre d’appui

## Modèle de lettre d’appui no 1

Objet : Modifications au Règlement sur les produits de santé naturels

Madame,

Monsieur,

Je souhaite appuyer les modifications proposées au Règlement sur les produits de santé naturels présentées dans la *Gazette du Canada* (Partie I, volume 155, no 26). Elles aideront à ce que ces produits, y compris les produits homéopathiques, respectent les normes en vigueur pour les aliments et les médicaments vendus sans ordonnance au Canada. L’inclusion de renseignements clairs et lisibles à l’égard des ingrédients, des allergènes et des coordonnées du fabricant permettra aux consommateurs de prendre plus facilement des décisions d’achat éclairées, sans se tromper. L’absence de telles normes sur le marché national pose un risque considérable pour la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

Cordialement,

{nom, coordonnées}

## Modèle de lettre d’appui no 2

Objet : Appui aux propositions sur les PSN (phase I)

Santé Canada en a fait beaucoup pour rendre l’étiquetage des produits clair, uniforme et factuel au pays afin de favoriser les choix éclairés. Les nouvelles étiquettes des aliments emballés et de certains produits d’autosoins ont aidé les consommateurs à faire des achats intelligents.

Le 26 juin, on a publié dans la *Gazette du Canada* les modifications proposées à l’étiquetage des produits de santé naturels. La normalisation des renseignements inclus, notamment en ce qui a trait aux tableaux Info-Produit, à la couleur, à la taille de police, aux mises en garde et aux allergènes, facilitera la sélection des produits appropriés. La présentation modernisée des coordonnées simplifiera quant à elle la prise de contact avec les fabricants. Enfin, la mise à jour des étiquettes des PSN permettra une meilleure uniformité entre les produits et améliorera la sécurité des consommateurs.

Tout le monde au Canada devrait avoir accès à renseignements complets et exacts sur les étiquettes des produits achetés pour sa famille. J’appuie les modifications au Règlement sur les produits de santé naturels proposées à la phase I.

Cordialement,